

N°284
2e30

BILLET D'AFRIQUE

FÉVRIER 2019



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

COUR PÉNALE INTERNATIONALE ACTIVISME ET INTRIGUES

Cameroun / EDF / Tchad / Armée française

Cours de récupération politique

Invitée sur France Inter le 11 février, Marine Le Pen a affirmé avoir été « l'une des premières à condamner de la manière la plus virulente la Françafrique (...) la France n'a strictement rien à voir là-dedans une fois de plus, ce sont les dirigeants français qui sont condamnables et responsables de leurs actes et de leurs choix, il y a eu effectivement par le passé des politiques qui ont visé à aller se servir en quelque sorte en Afrique. Est-ce que ce sont ces politiques qui sont les responsables des grandes migrations aujourd'hui ? Je n'en suis pas tout à fait sûre, ce que je pense c'est surtout que ces migrations se déploient parce que nos dirigeants politiques les encouragent. Ils incitent à ces très grandes migrations. (...) Et pour être tout à fait honnête, je pense qu'il faut que la France mène une politique de co-développement avec l'Afrique pour fixer les populations dans leur pays d'origine ». Condamnation virulente vous disiez ?

Réaffirmons d'abord que si la Françafrique a été portée dans le débat public et condamnée c'est uniquement grâce à l'engagement historique de personnes et d'associations, en particulier Survie, qui ont développé un socle d'analyses et de connaissances très solide et approfondi, et que cette analyse n'a jamais été mise au service d'un rejet des migrations et des migrants. Se réclamer de la condamnation de la Françafrique pour ensuite condamner les migrations c'est purement et simplement une entreprise de récupération politique

Laissons maintenant de côté les grands discours de Mme Le Pen et allons d'abord regarder le programme du Rassemblement national : il y est question de rendre à la France son rôle de puissance, de renforcer son armée et sa politique de défense, de renforcer l'aide au développement en direction des pays africains, de réaffirmer le lien indissoluble entre la France et l'Outre-mer.

On a beau chercher, on ne lit aucun signe annonciateur d'une réelle rupture avec la Françafrique. Allons en-

suite regarder du côté des actes : Marine Le Pen a eu « la grande joie de pouvoir rencontrer le président Déby » au Tchad pendant la campagne présidentielle française de 2017, un dictateur qui tient son pays d'une main de fer, avec le soutien de la France, et que Le Pen a salué et qualifié d'un « homme sage, un homme lucide ». CQFD. C'est bien le souci avec les belles paroles à la radio, elles ne résistent pas longtemps à la confrontation avec les actes et les écrits.

Anguille sous le «caillou»

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, autrement dit du budget, était en visite en Nouvelle-Calédonie du 14 au 18 février. L'exécutif français considérant le résultat du référendum sur l'indépendance comme un « signal d'alerte », il se met en ordre de bataille pour réaffirmer sa présence dans l'archipel et ainsi tenter de regagner du terrain. Comme le comité des signataires réuni à Paris en décembre l'a déjà prouvé, ce sont les questions économiques et financières qui ont été réinvesties en priorité à l'occasion de cette visite ministérielle, alors même qu'elles relèvent normalement de la compétence des institutions calédoniennes : rencontre avec plusieurs entreprises, en particulier l'usine de nickel gérée par le

gérant brésilien Vale, et avec le Medef local, et une attention toute particulière à la question de la défiscalisation. Une question cruciale pour l'Etat et l'élite économique locale puisque la défiscalisation permet de soutenir l'implantation d'investissements étrangers en Nouvelle-Calédonie, que ce soit dans l'industrie, dans le tourisme, dans l'immobilier, et donc d'amener des capitaux et des entrepreneurs étrangers qui participent à la mise à l'écart des Kanak et autres communautés locales.

Au menu des dossiers régaliens, c'est la question du territoire maritime qui a été choisie, puisque l'Etat exerce toujours sa compétence sur la Zone Economique Exclusive de Nouvelle-Calédonie et qu'elle est d'une importance stratégique pour assurer la présence française dans le Pacifique. Darmanin a notamment rencontré la gendarmerie maritime et la marine nationale, une manière de montrer que l'exécutif français dans son ensemble s'intéresse de très près aux questions de défense en Nouvelle-Calédonie.

Droit de réponse

Suite à la publication le mois dernier du compte-rendu d'audience du procès en première instance d'Emmanuel Cattier, poursuivi en diffamation par le colonel Robardey, nous avons reçu ce droit de réponse :

« J'ai bien lu ce compte-rendu fidèle du procès. Toutefois je tiens à ajouter que les propos qui me sont reprochés par le plaignant sont en deux parties séparées par trois points de suspension. Il y a d'ailleurs deux verbes utilisés dans deux affirmatives juxtaposées. Elle n'est donc pas "lapidaire". Elle dit la même chose que ce que David Servenay et Gabriel Periès ont écrit en trois phrases dans leur livre "Une guerre noire" paru en 2007 aux éditions La Découverte, soit 9 ans avant mes propos. Elles se trouvent à la page 207 de leur livre :

« Un officier de gendarmerie, le colonel Michel Robardey, est envoyé pour réorganiser la Section de recherche et de documentation criminelle, le fichier central des forces de l'ordre. Là aussi, la mission d'instruction tourne au cau-

chemar dans le contexte rwandais : sur la base de ce travail, les autorités rwandaises vont confectionner les listes de suspects à abattre. »

La où ces deux auteurs disent « réorganiser [...] le fichier central rwandais », je dis « aider à constituer des listes des ennemis de l'intérieur ». Là où il disent « sur la base de ce travail », j'écris « c'est-à-dire ». Là où ils disent « contexte rwandais » j'écris « contexte du Rwanda ». Là où ils disent « confectionner les listes de suspects à abattre » j'écris « des listes génocidaires » (dépendant de c'est-à-dire). A croire que leur phrase a cheminé pendant 9 ans dans mon esprit pour ressortir devant le tribunal de Nîmes ! David Servenay et Gabriel Periès n'ont pas été poursuivis.

Alors la question que je me pose est la suivante : est-ce parce que j'ai une femme rwandaise, rescapée, dont la famille fut massacrée dans le génocide des Tutsi dès le 7 avril 1994 à l'extrémité ouest du Rwanda, puis le 1 mai 1994 au même endroit, qu'il conviendrait de me condamner pour poursuivre la complicité française dans le génocide des Tutsi ? »

Emmanuel Cattier

Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - Directrice de la publication Marie Bazin - Directeurs de la rédaction Mathieu Lopes, Thomas Noirot - Comité de rédaction R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétillon - Illustrations : John Beurk - Image de Une : Creative commons OSeveno Édité par Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - Tél. (+33)9.53.14.49.74 - Web <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - Commission paritaire n°0221G87632 - Dépôt légal mars 2019 - ISSN 2115-6336 - Imprimé par Imprimerie 3 A, 7 rue Marie Pia - 91480 Quincy-s-s-Sénart



Début février, Emmanuel Macron s'alignait sur Donald Trump pour lancer un ultimatum au président vénézuélien Nicolas Maduro. S'il ne laissait pas le pouvoir à son opposant, la menace d'une intervention militaire du « monde libre » était même évoquée. Ça fleurait bon la défense des droits de l'Homme et de la démocratie, la coalition de l'axe du Bien contre un régime autoritaire.

Si bien que quelques temps plus tard, quand le peuple algérien s'est soulevé contre la tentative de prolonger le spectacle de la marionnette Bouteflika une cinquième fois, on se serait attendu à une internationale de solidarité des mêmes États du Bien, tonitruant Jupiter en tête. La vague est venue de loin et a envahi toutes les villes d'Algérie. Les médias français évoquaient au début quelques centaines de manifestant.es quand une seule image de n'importe- quelle ville du pays, diffusée sur les réseaux sociaux, montrait des avenues où il ne restait plus la moindre place. Du jamais vu dans un pays où toute tentative de rassemblement était durement réprimée jusque là.

Mais le soutien aux peuples qui se soulèvent contre l'autoritarisme a visiblement des ressorts qui échappent au bon sens. Car la diplomatie française s'est faite soudainement muette sur le sort de l'ancienne colonie. Les communiqués cocoriquesques ont battu des records de platitude. Quand il est question de la momie d'outre-méditerranée, et des tenants (au sens propre) du régime, nul ultimatum ni débat sur la légitimité du pouvoir. Invitée sur France Culture, la sociologue Feriel Lalami Fates l'explique simplement : « *L'État français et L'État algérien entretiennent de très bonnes relations sur tous les plans, économique, sécuritaire, diplomatique.* »

Quand après plusieurs semaines d'une mobilisa-

tion historique, le ventriloque officiel de Bouteflika lui a fait annoncer le renoncement à un cinquième mandat (dont il n'aurait jamais été question), le gouvernement français s'est contenté de saluer la décision. Les rues d'Algérie ont bien relevé l'entourloupe : pour l'heure les élections sont suspendues sine die, Bouteflika reste, et surtout, le régime avec qui la France coopère si bien continue. Les algérien.nes n'attendaient rien de l'ancien colon, mais sont quand même en droit d'être déçu.es.

La France sait pourtant se montrer inventive lorsqu'un régime autoritaire connaît des rebiffades. Elle a d'ailleurs gardé de sa vieille tradition impériale, une troisième voie, récemment mise en œuvre au Tchad. Au moment exact où Macron s'éri-geait en défenseur des oppri-mé.es au Venezuela, il

ordonnait aussi le bombardement de colonnes rebelles qui tentaient de s'en prendre au président Idriss Déby. Dans ce pays où les armes sont une composante normalisée de la vie politique¹, la force française Barkhane a donc frappé une forme d'opposition à la dictature. Comme en 2008, la France colmate ainsi la dernière brèche dans le pouvoir de son meilleur ami tchadien, les voies dites « démocratiques » étant bouchées depuis longtemps. Un bien maigre débat a rapidement agité le parlement français, surtout sur la légalité de cette intervention. Autant dire que cette nouvelle marque d'amitié pour le pouvoir de Déby n'a pas ému outre mesure. Voilà, en tout cas de quoi, éclairer sous sa juste lumière le soutien politique et médiatique à l'opposition vénézuélienne.

Mathieu Lopes

1. Cf. Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres, Karthala, coll. « Les Afriques », 2013,

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE**
- 3 ÉDITO C'est selon**
- 4 CPI La France et la CPI, toute une histoire**
En dehors des déclarations des ONG, la Cour pénale internationale est largement décriée sur la scène internationale. La France est devenue discrète à son sujet, mais jamais inactive.
- 7 CAMEROUN «La France n'a pas rompu avec ses réflexes françaisfricains»**

9 CAMEROUN Barrage de Nachtigal : le courant passe entre la France et le Cameroun

Avec le projet hydroélectrique de Nachtigal, distingué par le prix « global multilateral deal of the year », les affaires françaises se portent bien.

11 TCHAD L'armée française hors de contrôle

Début février, l'aviation militaire française est intervenue au Tchad contre des colonnes de groupes de l'opposition armée. Ce soutien décomplexé à la dictature d'Idriss Déby n'a pas fait débat en France

LA FRANCE ET LA CPI, TOUTE UNE HISTOIRE

En dehors des déclarations des ONG, la Cour pénale internationale est largement décriée sur la scène internationale. La France est devenue discrète à son sujet, mais jamais inactive.

La Cour Pénale Internationale (CPI) naît d'un long processus dont les principales étapes sont une longue négociation qui aboutit en 1998 à la signature du traité international du Statut de Rome (qui définit la CPI), sa ratification par les États, qui deviennent alors des « États parties », puis la création effective de la CPI en 2002, déclenchée après le seuil des soixante ratifications.

Plutôt que de s'opposer franchement, comme trois des autres membres du Conseil de sécurité des Nations unies (Chine, États-Unis et Russie), à l'émergence d'une justice internationale pour juger les crimes les plus graves, la France adopte une attitude très méfiante puis ambiguë. En 1995, elle commence par proposer un contre-projet de son cru, très restrictif, accordant des prérogatives importantes au Conseil de sécurité. La France devra renoncer à ce projet mais continuera d'agir avec le « *soucis surtout d'obtenir des garanties pour la protection de ses militaires.* »¹

Lorsqu'un groupe de 58 « États pilotes » pro-CPI se constitue, elle n'en fait pas partie. Ce groupe s'allie à une coalition internationale d'ONG pour mettre sur pied, en juin-juillet 1998 à Rome, le Statut de la future CPI. Le rêve d'une justice internationale y croise celui d'une société civile internationale.

Pendant la rédaction du Statut, la France vendra cher sa signature, comme le montre le rapport d'information du Sénat sur la Cour Pénale Internationale (1999). Vestige de son contre-projet, elle soutient l'article 16 qui laisse la possibilité au Conseil de sécurité de retarder d'une année renouvelable le travail d'enquête et de poursuite de la CPI. Elle introduit aussi dans le Statut le principe d'une chambre préliminaire pour exercer un contrôle juridique de l'action du procureur. Comme les États-Unis, elle souhaite surtout limiter strictement la compétence de la CPI aux crimes contre l'humanité et au crime de génocide – en excluant les crimes de guerre qui, avec les crimes contre l'humanité et le crime de génocide, sont les trois types de

crimes pour lesquels la CPI est compétente à sa création. Mais elle parviendra à arracher au dernier moment de la négociation du Statut l'ajout d'un article, le 124. Il permet à un État partie de refuser pendant sept ans la compétence de la CPI pour les crimes de guerre commis par ses ressortissants ou sur son territoire. Parmi les 123 États parties, la France et la Colombie se singularisent en étant les seuls à ratifier le Statut en activant cet article 124. Le Quai d'Orsay, dirigé par Hubert Védrine, indique au Sénat qu'il s'agit d'« *éviter que les dispositions relatives aux crimes de guerre puissent aisément faire l'objet de plaintes abusives, sans fondement, teintées d'arrière-pensées politiques et dont le seul objet serait d'embarrasser publiquement pendant quelques mois le pays concerné* ». La France renoncera finalement à l'application de l'article 124 en 2008, soit un an seulement avant la fin programmée de cette disposition facultative et transitoire.

Malgré l'introduction de ces dispositions restrictives, la diplomatie française fait bonne figure auprès de la société civile. D'une part en paraissant moins intransigeante dans ses demandes que les États-Unis, qui ne ratifieront pas le Statut de Rome. D'autre part en soutenant le rôle des victimes dans la procédure devant la CPI et leur droit à réparation – rôle certes beaucoup plus limité que celui des parties civiles en droit pénal français. De 2004 à 2009, Simone Veil sera la première présidente du Fonds pour les victimes, institué par le Statut. Jusqu'aujourd'hui, le Fonds pour les victimes finance des actions en Ouganda et en République démocratique du Congo (RDC) – depuis 2008, l'un des projets d'assistance de ce fonds concerne l'hôpital de Panzi, fondé et dirigé par Denis Mukwege, surnommé « l'homme qui répare les femmes » et prix Nobel de la paix 2018.

Pendant les négociations, certains États africains sont représentés par trop peu de diplomates – parfois un seul – pour suivre les treize groupes de travail qui élaborent en parallèle les chapitres du Statut. Des ONG leur fournissent alors la traduction française des documents de travail ainsi que leurs conseils juridiques². Imaginent-ils qu'une fois sur pied, la CPI concentrera ses feux sur le continent africain ?

(In)adaptation française

Jusqu'aujourd'hui, la législation française continue de se démarquer de certaines dispositions au cœur du Statut de Rome, en matière d'imprescriptibilité et concernant le crime d'agression. Le droit français reconnaît le caractère imprescriptible d'une catégorie unique de crimes : les crimes contre l'humanité – dont le crime de génocide. Si la loi d'adaptation de 2010 introduit dans le droit pénal français la définition des crimes de guerre, elle reste en contradiction avec le Statut en ne les rendant pas imprescriptibles – ils sont prescrits au bout de trente ans. De plus fin 2017, au moment de l'activation de la compétence de la CPI en matière de crime d'agression, la France et le Royaume-Uni exigent, devant l'Assemblée des États parties, de ne pas être engagés par ce principe. « *Des exemptions ont été prévues pour éviter par exemple l'éventuelle poursuite des dirigeants français et britanniques pour la guerre en Libye ou des responsables israéliens par les Palestiniens* » commente alors l'AFP (16/12/2017).

La CPI dont le siège est à La Haye, est constituée de trois organes, installés en 2003. L'assemblée des juges, qui constituent les différentes chambres de jugement. Le bureau du procureur, qui mène les enquêtes, les poursuites et l'accusation pendant les procès. Le greffe, en charge de l'organisation et des moyens alloués par les États parties. Les juges et le procureur sont élus par l'Assemblée des États parties, tandis que le greffier est élu par les juges, sur recommandation des États parties.

L'Argentin Luis Moreno Ocampo est le premier procureur de la CPI, élu pour neuf ans. Sa « *dream team* », comme il l'appelle alors, est constituée de sa cheffe de cabinet et compatriote Silvia Fernández de Gurmendi et de son conseiller juridique principal Morten Bergsmo. Ce Norvégien, fort de son expérience au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), est l'architecte initial du bureau du procureur, dont il désapprouvera dès septembre 2003 les décisions. « *La Cheffe de cabinet chercha à engager un quatrième diplomate au Bureau du Procureur parmi l'un des deux gouver-*

1. Olivier de Frouville, Les Temps Modernes n°610, 2000.

2. *How the International Criminal Court Came to Life: The Role of Non-governmental Organisations*, Marie Törnquist-Chesnier, 2007

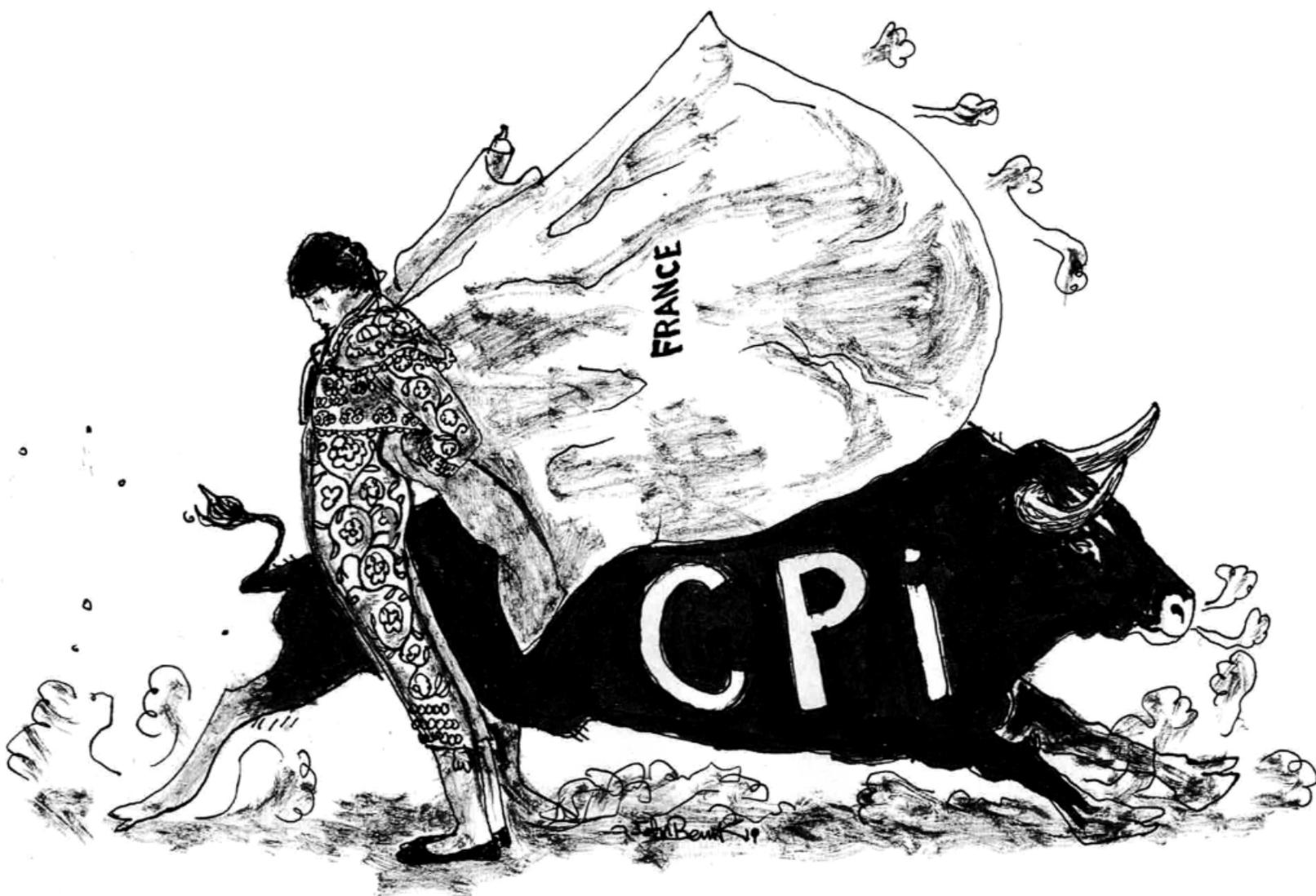
nements ayant permis l'élection. Le Procureur a demandé au Conseiller juridique principal de légitimer cette nomination. Lorsqu'il a doucement évoqué l'importance de respecter les règles de recrutement, le Procureur a crié: "Pour vous, je suis la loi!". Afin de faciliter le recrutement du diplomate, le procureur a demandé à [son premier enquêteur] de trouver des ragots sur le candidat le plus fort, en tant que première "tâche d'enquête".³ Au sujet de l'élection du premier procureur, Bergsmo met en cause la mise à l'écart d'un concurrent d'Ocampo, le brésilien Carlos Vasconcelos.

La « cellule diplomatique » du procureur

Plutôt que de développer sa Division des enquêtes, le bureau du procureur choisit de mettre sur pied une Division de la compétence, de la complémentarité et la de coopération (DCCC), confié d'abord à Fernández de Gurmendi. Pour Juan Branco, juriste ayant travaillé à la CPI⁵, la DCCC est une « cellule diplomatique, [qui] aura longtemps été le royaume d'une diplomate française, Béatrice Le Fraper du Hellen [qui obtient le poste en 2006]. Véritable organe

les coups de com'. Et c'est une marionnettiste talentueuse, qui excelle dans l'art de tirer les ficelles. Mais « quand Le Fraper est arrivée, ça a changé, se rappelle un acteur clef de la Cour. Ocampo était en quelque sorte sa propriété et elle a nourri la perception que tout le monde lui en voulait. »⁷ Mais en 2010, une interview de la diplomate française va précipiter son départ de La Haye.

En 2009, la CPI ouvre le premier procès de son histoire. L'ex-milicien congolais Thomas Lubanga est accusé d'avoir recruté des enfants soldats. Ses avocats dénoncent des



« La façon dont sa candidature a déraillé au cours d'une réunion du bureau de l'Assemblée des États parties au début de 2003 est intéressante et n'a pas encore été dévoilée publiquement. [...] Ce qui est important pour l'avenir, c'est de comprendre [notamment] les acteurs qui ont cherché à exercer une influence sur [le processus de décision]. »⁴

de liaison entre toutes les divisions, il s'agit du lieu où se préparent les décisions les plus importantes, ou, ce qui à la Cour pénale internationale équivaut, les plus visibles : quelle enquête lancer ; contre quelles personnes ; et sur quel territoire. »⁶ Pour la journaliste Stéphanie Maupas, « C'est un procureur bis, qui s'entend à merveille avec son chef. Béatrice Le Fraper ne déteste pas

témoignages influencés par des intermédiaires, un abus de procédure du bureau du procureur et l'absence ou le retard de communication de certaines pièces à décharge dans le dossier du procureur. En mars 2010, dans une interview au site *lubangatrial.org*, Le Fraper balaie tous ces reproches et vante sans retenue les qualités du travail du bureau du procureur dans cette affaire. Ces fanfaronnades provoquent une réaction cinglante de la chambre préliminaire, qui prend une « Décision relative à l'interview de Mme Le Fraper du Hellen » (ICC-01/04-01/06, 12/05/2010). « Mme Béatrice Le Fraper du

3. Morten Bergsmo et all., « A Prosecutor Falls, Time for the Court to Rise », FICHL Policy Brief Series No. 86 (2017)

4. Morten Bergsmo et all., *Historical Origins of International Criminal Law: Volume 5* (2017).

5. Il est l'auteur de *L'Ordre et le Monde : critique de la*

Cour pénale internationale, ed. Fayard (2016).

6. Juan Branco, *De l'affaire Katanga au contrat social global : Un regard sur la Cour pénale internationale* (2014).

7. Stéphanie Maupas, *Le Joker des puissants* (2016)

Hellen a gravement empiété sur les fonctions de la Chambre en concluant sans équivoque qu'il n'y avait pas eu d'abus de procédure de la part de l'Accusation [et] que l'accusé serait déclaré coupable et condamné à une lourde peine (« M. Lubanga sera mis en prison pour longtemps »). » *The Guardian* (18/08/2010) remarquera que « Dans les trois semaines, elle avait quitté la Cour et son poste reste vacant ». Elle part alors rejoindre la représentation permanente de la France à l'ONU, où elle va notamment représenter la France au sein de l'Assemblée des États parties.

À l'issue du procès en 2012, Lubanga sera reconnu coupable et condamné à quatorze ans de prison, alors que le procureur avait requis la peine maximale, de trente ans de prison.

Un greffier prudent

Le premier greffier, Bruno Cathala, a lui aussi exercé au TPIY. Il est passé par les bancs de l'IHEDN et l'IHESI – deux instituts sous la tutelle de Matignon, qui diffusent aux décideurs et hauts responsables la doctrine française en matière de défense et de sécurité. En juillet 2003, les diplomates américains en poste à La Haye décrivent ce magistrat français comme échangeant régulièrement avec eux et « *souhaitant personnellement que les relations avec les États-Unis soient bonnes.* »⁸ Pourtant en 2002 l'administration de George W. Bush se révèle très hostile à la CPI. Elle annonce que les États-Unis ne ratifieront pas le Statut et le Congrès approuve une loi surnommée The Hague Invasion Act, qui empêche de coopérer avec la CPI et permet même d'utiliser tous les moyens nécessaires, y compris militaires, pour libérer les citoyens américains qui seraient inculpés par la CPI. Alors que les États-Unis déclenchent quelques mois plus tôt l'invasion de l'Irak sans l'aval des Nations unies, le télégramme des diplomates américains décrit un haut responsable français de la CPI très conciliant. « *Bien qu'il n'aura pas d'influence sur les décisions précises du procureur en matière d'enquêtes, il sera en position d'aider à orienter la CPI dans une direction raisonnable sur le plan financier.* ». « *En tenant les cordons de la bourse, il influencera sans aucun doute le bureau du procureur et les chambres.* ». « *Il sera crucial pour la CPI, dit-il, d'éliminer tranquillement les "sottises comme l'Irak"* ». Au sujet des finances de la CPI, pour Juan Branco, « *la France n'a pas*

été un moindre acteur dans ce qui ressemble à une lutte pour brider l'institution. »

Diplomatie d'influence

Claude Jorda, premier juge français élu à la CPI en 2003, démissionne en 2007. Il exprime à cette époque de vives critiques sur le projet d'adaptation du droit français en matière de crimes de guerre et sur les difficultés liées à la place concrète des victimes dans la procédure devant la CPI. Lui succède alors jusqu'en 2012 son compatriote Bruno Cotte.

Dans une note à l'attention du ministre des Affaires étrangères, Branco écrit alors qu'« *après avoir obtenu le premier poste de greffier de l'institution (Bruno Cathala), ainsi que le poste de numéro 3 du Bureau du Procureur (Béatrice Le Fraper du Hellen), le départ de ces deux membres, ainsi que du seul juge français Bruno Cotte, a affaibli la position française. L'échec de la France à faire élire Bruno Cathala comme juge est très significatif à cet égard.* » À l'époque, « *l'influence de la France en termes de capacité à remporter des élections dans le cadre d'enceintes multilatérales* » figure parmi les indicateurs de performance du ministère des Affaires étrangères, au titre de la loi de finances, avec l'objectif d'atteindre 100 % de réussite aux élections où des Français sont candidats dans des instances décisionnelles d'organisations internationales. Le Quai d'Orsay précise : « *ces résultats étant acquis au moyen d'une véritable action de diplomatie d'influence.* ». Comment concrètement s'exerce cette influence dans le cadre de l'élection d'un juge à la CPI ?

Ayant déjà constaté que des juges ne satisfaisant pas aux qualifications requises par le Statut avaient été élus, la coalition d'ONG qui soutient la CPI met sur pied un panel indépendant d'experts en amont des élections de 2011 – par la suite, l'assemblée des États parties entérinera ce préalable en créant une Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge. *The Economist* (26/11/2011) décrit « *un scrutin précédé d'une ronde inconvenante de marchandages et de sollicitations.* ». L'article ajoute que les quatre – parmi dix-neuf – candidats qui ne remplissent pas les conditions selon le panel indépendant « *pourraient toujours recevoir des voix grâce aux arrangements diplomatiques.* ». Quelques semaines avant, *Inner City Press* (29/10/2011) rapporte en effet « *néanmoins, lorsqu'un des candidats "non qualifiés" a rencontré la France pour tenter de plaider sa cause, il a confié à Inner City Press qu'il*

était surpris de se voir proposer un marché : que si son pays s'engageait à voter pour le candidat français, il pourrait compter sur le vote de la France. » Malgré la ténacité de Le Fraper qui représentait la France dans l'assemblée des États parties, Cathala ne sera pas élu juge.

Il faudra attendre 2015 pour qu'un autre Français devienne juge à la CPI, Marc Perrin de Brichambaut. S'il est membre du Conseil d'État, ce diplomate était jusqu'ici plutôt orienté défense, comme directeur des affaires stratégiques au ministère de la Défense puis secrétaire général de l'OSCE⁹.

Le dossier « les secrets de la Cour » publié par *Mediapart* (octobre 2017) montre qu'après son départ précipité du bureau du procureur, Le Fraper, conseillère juridique à la représentation permanente de la France à l'ONU, a continué d'échanger avec Ocampo sur des dossiers sensibles, en faisant preuve de familiarité.

Ainsi pendant la crise post-électorale ivoirienne (*Mediapart*, 05/10/2017), lorsqu'Ocampo est toujours procureur de la CPI, « *J'ai besoin de savoir ce qu'a donné ta conversation avec Alassane Ouattara* » lui écrit-elle (11/12/2010), « *As-tu parlé avec Ouattara ?* » (10/04/2011). Mais encore, lorsque l'Argentin quitte la CPI pour un cabinet d'avocats new-yorkais, « *nos capitales refusent de venir nous soutenir en faisant des démarches politiques de haut niveau auprès de l'Union Africaine (chère Mme Zuma, nous payons 80 pour cent de votre budget donc fermez-la)* » se plaint-elle auprès de lui, au détour d'échanges sur l'affaire Kenyatta (11/2013).

Lorsque Le Fraper devient ambassadrice en Libye, en 2018, *Maghreb Confidentiel* (19/07/2018) suggère que ses « *compétences pourraient s'avérer utiles, le général Khalifa Haftar, allié de Paris, étant visé par des plaintes pour crimes de guerre, y compris devant la CPI.* ». Surtout depuis que « *le ministre des affaires étrangères Jean-Yves Le Drian et l'Élysée, prônent une coopération étroite avec [...] Haftar. Celui-ci bénéficie déjà d'une aide matérielle et technique de la part des militaires français* » (*Maghreb Confidentiel*, 06/09/2018). Il faut ici rappeler qu'en 2015, l'ancien procureur de la CPI était sous contrat pour conseiller un milliardaire libyen, « *qui passe pour l'un des principaux bailleurs de fonds* » du même Haftar (*Mediapart* 06/10/2017).

David Mauger

8. 03THEHAGUE1806, télégramme diplomatique américain révélé par Wikileaks.

9. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

CAMEROUN

«LA FRANCE N'A PAS ROMPU AVEC SES RÉFLEXES FRANÇAFRICAINS»

Théophile et Gaëlle sont membres d'un groupe de militant.e.s constitué en juillet 2018, en cours de structuration, dont l'objectif à terme clairement affiché est la reconstruction d'un mouvement révolutionnaire camerounais nouveau dans un contexte caractérisé par l'extrême faiblesse non seulement des forces issues du nationalisme-révolutionnaire (incarné par l'UPC du leader indépendantiste Um Nyobé en son temps) mais aussi des forces progressistes. Le régime camerounais semble au bord de l'effondrement, entre la guerre depuis octobre 2017 dans les deux régions anglophones et la contestation, inédite depuis les années 1990, de la présidentielle d'octobre. Entretien.

Billets : Ce qui se passe au Cameroun est très peu commenté dans les médias français. Pouvez-vous dresser un rapide tableau de la situation, entre la "crise anglophone" et l'arrestation fin janvier de deux cents militant.e.s du parti d'opposition MRC ?

Le lien entre « la crise anglophone » et l'arrestation des militants du MRC c'est la dictature. Un vieil homme de 86 ans, arrivé au pouvoir en 1982 sans l'avoir demandé – par la seule volonté de son prédécesseur et mentor, Ahmadou Ahidjo – s'y maintient au travers d'élections truquées, de victoires électorales volées et d'une répression implacable. En 2018-2019, il ne veut toujours pas partir après 36 ans de pouvoir absolu.

Il existe cependant une grande différence dans la nature des conflits entre le pouvoir et les citoyens camerounais d'une part, et le conflit entre le même pouvoir et les régions anglophones du North-West et du South-West d'autre part. Britanniques et français, victorieux de l'Allemagne à l'issue de la première guerre mondiale, se partagèrent le Kamerun allemand comme butin de guerre. La France administra sa part, le Cameroun Oriental, selon son cher centralisme jacobin, tandis que la Grande Bretagne, dans son Cameroon, laissa une certaine autonomie aux autochtones pour les affaires locales et coutumières. Le Cameroun Oriental (français) devint indépendant en premier, le 1er janvier 1960, en choisissant cette option pour laquelle il lutta les armes à la main depuis 1956 contre le rattachement à la communauté française que proposait De Gaulle. Par contre, il ne fût offert à la colonie anglaise que le choix entre se rattacher au Nigeria ou se rattacher au Cameroun Oriental. Pour préserver leur originalité acquise au cours de la colonisation anglaise, les anglophones exigèrent et obtinrent en lieu et place d'une république unitaire que voulait le francophone Ahidjo influencé par la France, une république fédérale avec un état

francophone et un état anglophone, qui fût proclamée le 1er octobre 1961. Mais voilà qu'en 1972 Ahidjo remplace la fédération par la République unie du Cameroun, au travers d'un référendum que les anglophones ne pouvaient que perdre (ils sont environ 1/5e de la population).

Pire encore, en 1984, Paul Biya enlève toute illusion autonomiste aux anglophones en proclamant unilatéralement la République du Cameroun, dans laquelle les anglophones sont traités avec arrogance et mépris dans un système qui ne respecte en particulier pas leur système de droit (Common law) et leur système d'éducation. Pas étonnant donc que fin 2016 les avocats d'abord, les enseignants et étudiants ensuite, descendent dans la rue pour revendiquer leurs droits. Au lieu de discuter avec les responsables de ce mouvement, pour la plupart des modérés, le gouvernement choisit la répression barbare de la jeunesse mobilisée et l'emprisonnement des leaders, poussant à la radicalisation, jetant ces militants alors pacifistes dans les bras des séparatistes radicaux. Aujourd'hui, tout le monde a constaté cette évidence qu'on ne peut régler un problème politique par la guerre. L'opinion nationale et internationale demande un cessez-le-feu bilatéral et un dialogue national inclusif. Mais la situation est bloquée par deux extrémismes : d'un côté M. Biya s'enferme dans l'option militaire, incendiant les villages, massacrant les populations civiles, si bien qu'on dénombre près de 40 000 réfugiés au Nigeria et plus de 400 000 déplacés internes. De l'autre côté, les séparatistes non plus ne font pas dans la dentelle, avec les villes mortes, l'interdiction de l'école, la théâtralisation des exécutions des soldats et des fonctionnaires, vouant une haine sans borne à « la République du Cameroun ».

La répression de la marche pacifique organisée par le MRC (Mouvement pour la Renaissance du Cameroun) le 26 janvier dernier, l'arrestation des dirigeants de ce

parti et de son président, le professeur Maurice Kamto, est un réflexe français « normal ». A quelques exceptions près, les élections sont toujours grossièrement truquées et « gagnées » par les sortants aussitôt reconnus par la France, quel que soit le locataire de l'Élysée. Au Cameroun, l'émergence de M. Kamto a changé la donne. Il soutient qu'il a gagné l'élection présidentielle du 7 octobre 2018 sur la base de procès-verbaux qu'il détient, ses avocats ridiculisent le pouvoir devant le monde entier en exhibant en mondovision les preuves des tricheries électorales au cours de ce scrutin et, par-dessus tout, il a réussi à mobiliser la jeunesse et même les adultes, jusque-là « apolitiques », contre le pouvoir, et ceci non seulement au cours de la campagne électorale mais encore aujourd'hui avec le programme national de résistance.

Comment vivez-vous le quasi silence des médias français sur le Cameroun ?

Les Camerounais sont bien les derniers à s'étonner de ce silence. Les médias français n'ont jamais été très diserts sur la situation du pays, même au plus fort de la guerre d'extermination à huis clos des militants nationalistes entre 1955 et 1971. Ce silence ne fait que confirmer le soutien du gouvernement français au régime Biya, notamment dans son choix de la répression sauvage de tout mouvement contestataire. Il prouve à suffisance que la France n'a pas rompu avec ses réflexes français. D'où un constat clair : tout le monde développe un très fort sentiment anti-français.

Au sujet des régions anglophones, la diplomatie française, en réponse à des journalistes, a par exemple appelé "l'ensemble des acteurs à la retenue et au rejet de la violence", parfois aussi au "dialogue", tout en rappelant son attachement à la "stabilité". Concernant les arrestations puis l'inculpation des cadres de l'opposition, elle a assuré par deux

fois être "attentive". Comment sont perçues ces déclarations et, plus généralement, l'attitude de la France ?

Déclarations du bout des lèvres, prises de positions ambiguës sinon suspectes, mollesse des réactions contre les exactions de ses dictatures africaines amies, voilà les vraies images de la France telles que vues par les Camerounais. Cette attitude de la France est perçue comme un soutien à une dictature pour ses stricts intérêts à elle. Elle n'a pas intérêt à ce que les Camerounais s'asseyent autour d'une table pour parler de leur pays. Elle sait que le jour où cela se fera, ce sera l'occasion pour le peuple de prendre véritablement le pays en main. Ce sera alors le rejet définitif de l'État néocolonial imposé par elle dans le sang.

Nous ne sommes pas sûrs qu'un distinguo se fasse, de la part de l'opinion publique camerounaise, entre la classe politique française, majoritairement pro-nègrière, et le peuple français dans son ensemble.

Que pensez-vous de cette préoccupation sans cesse répétée pour la "stabilité" ? Emmanuel Macron avait par exemple utilisé ce mot 4 fois dans 1 minute 30 d'interview, début juillet...

Derrière la « stabilité » réclamée, voulue ou exigée de Paris, il y a réclamation, volonté ou exigence du statu quo actuel, des plus satisfaisants pour la France, surtout avec l'avancée de la Chine, ou de la Russie à quelques encablures de Yaoundé (en Centrafrique). La « stabilité » est donc l'arbre qui cache les intérêts français que garantit le pouvoir en place. La « stabilité » dans la bouche de M. Macron signifie ceci : aucune modification de la forme de l'État de sorte que la France garde toujours la main sur l'ex-Cameroun anglais - riche de pétrole et de minerais - dans le giron de la France !

Régulièrement, des Français qui disent "connaître le Cameroun" rétorquent qu'en face de Biya, qu'il y a aucune alternative crédible - qu'en somme, ce serait un moindre mal. Que répondez-vous à cette objection ?

Les étrangers, fussent-ils français, n'ont pas à dicter aux Camerounais qui doit les gouverner. L'opposition camerounaise est comme elle est, mais c'est notre opposition. Ces propos rendent néanmoins compte du jeu trouble de ces soi-disant connaisseurs du Cameroun. Kamto, par exemple, a su et a pu démontrer sa capacité à être une alternative crédible à Biya. C'est justement pourquoi le régime veut l'écraser, avec l'approbation de ces mêmes Français qui remuent juste les lèvres face à une situation au potentiel si chaotique pour le Cameroun, alors qu'il y a des Camerounais valables, compétents, aux 4 coins cardinaux du pays.

Nous nous moquons donc ouvertement de pareilles inepties et disons que le Président Biya ne ressuscitera pas des morts, même si les néo-colonialistes français de l'heure voient en lui le seul Camerounais capable de gérer le pays. On peut faire ici le parallèle avec un Houphouët-Boigny irremplaçable, que ces mêmes sources françaises nous ont abreuvé à suffisance un temps avec des bêtises du même genre lorsqu'elles le qualifiaient de « sage de l'Afrique ». Il faut arrêter ça !

Comment la situation est-elle susceptible d'évoluer ? Et quelle attitude attendez-vous des autorités françaises, et éventuellement des citoyens français ?

Personne ne peut prévoir l'issue de la situation chaotique actuelle. Sauf si M. Biya se ressaisit, ce qui est difficilement imaginable. Combien de personnes cet homme va-t-il encore tuer ? Avec quelles ressources (humaines, militaires, policières, financières) pourrait-il faire face à la guerre sur tous les fronts : guerre à Boko Haram sur le front Nord, guerre aux enlèvements avec demande de rançon dans l'Adamaoua, guerre sur le front Est aux bandes armées venant de Centrafrique, guerre sur le front Ouest aux séparatistes anglophones, et last but not least, guerre populaire intérieure notamment au Centre, dans le Littoral et l'Ouest, et dans la diaspora camerounaise hyperactive ? La paix dans la seule région peu peuplée du Sud prétendument acquise au tyran va-t-elle durer ? L'avenir est très sombre.

Ce qui est certain, c'est qu'avec une politique hyper répressive accentuée par l'aveuglement d'un régime acculé de toutes parts et rattrapé par 36 ans de faillites cumulées, le pays va inexorablement vers le chaos et une guerre généralisée à deux facettes : l'une à connotation clanique et pouvoiriste qui serait instrumentalisée par des têtes brûlées de tous bords du régime pour s'emparer du pouvoir après la mort du dictateur, qui peut survenir à tout moment ; l'autre profondément politique et patriotique qui marquerait le passage à la lutte armée d'une frange de l'opposition actuelle complètement exaspérée de l'absence totale de perspective de se faire entendre un tant soit peu par les gouvernants bornés actuels. Deuxième certitude : la France va chercher à sauvegarder ses intérêts au détriment des Camerounais. Si elle sent que ses intérêts sont en danger, elle va tirer les ficelles pour imposer un homme lige qui protégera ses intérêts. Comme en Côte d'Ivoire.

Il n'y a rien de bon à attendre de l'État français qui use de la « répression monétaire » – voir le franc CFA –, de la répression militaire – voir l'éviction de Gbagbo de la présidence de la Côte d'Ivoire –, de la répression maffieuse avec ses réseaux, du lynchage médiatique des

indésirables, etc. pour soumettre l'Afrique. Mais le peuple de France, divers et surprenant, peut faire beaucoup. Voilà pourquoi il doit être informé du mauvais rôle que le gouvernement de la France joue en son nom dans les territoires de ses anciennes colonies.

Mais si la France condamnait fermement la répression contre les anglophones et contre le MRC, cela pourrait tendre les relations entre la France et le Cameroun, et peut-être empêcher de fonctionner des ONG françaises actives sur des dizaines de projets : que répondez-vous à ceux qui disent que cela pourrait nuire au développement du Cameroun ?

La France ne peut pas condamner le régime de Yaoundé parce que c'est un régime à sa solde. Elle ne pourrait le faire que si elle trouve un " bon " substitut à Biya pour donner une nouvelle vie au régime néocolonial. Mais ça, les Camerounais ne sont pas prêts de l'accepter.

Pour le deuxième volet de la question, comment peut-on mettre sur la même balance quelques emplois dans les ONG avec la vie des soldats, des membres du clergé, des malades morts dans leur lit d'hospitalisation où ils allaient chercher la vie ? Quel est l'impact de ces ONG pour qu'elles préoccupent tant ? Ces ONG dans leur ensemble sont de véritables gouffres à devises qui profitent plus à leurs cadres expatriés qu'aux populations. C'est donc très maladroit de voir la situation du Cameroun sous l'angle d'un prétendu développement qu'on ne voit pas, qu'on n'a jamais vu.

Si la France prend du recul en réaction à la répression, vous ne craignez pas qu'elle soit remplacée par des partenaires moins regardants ?

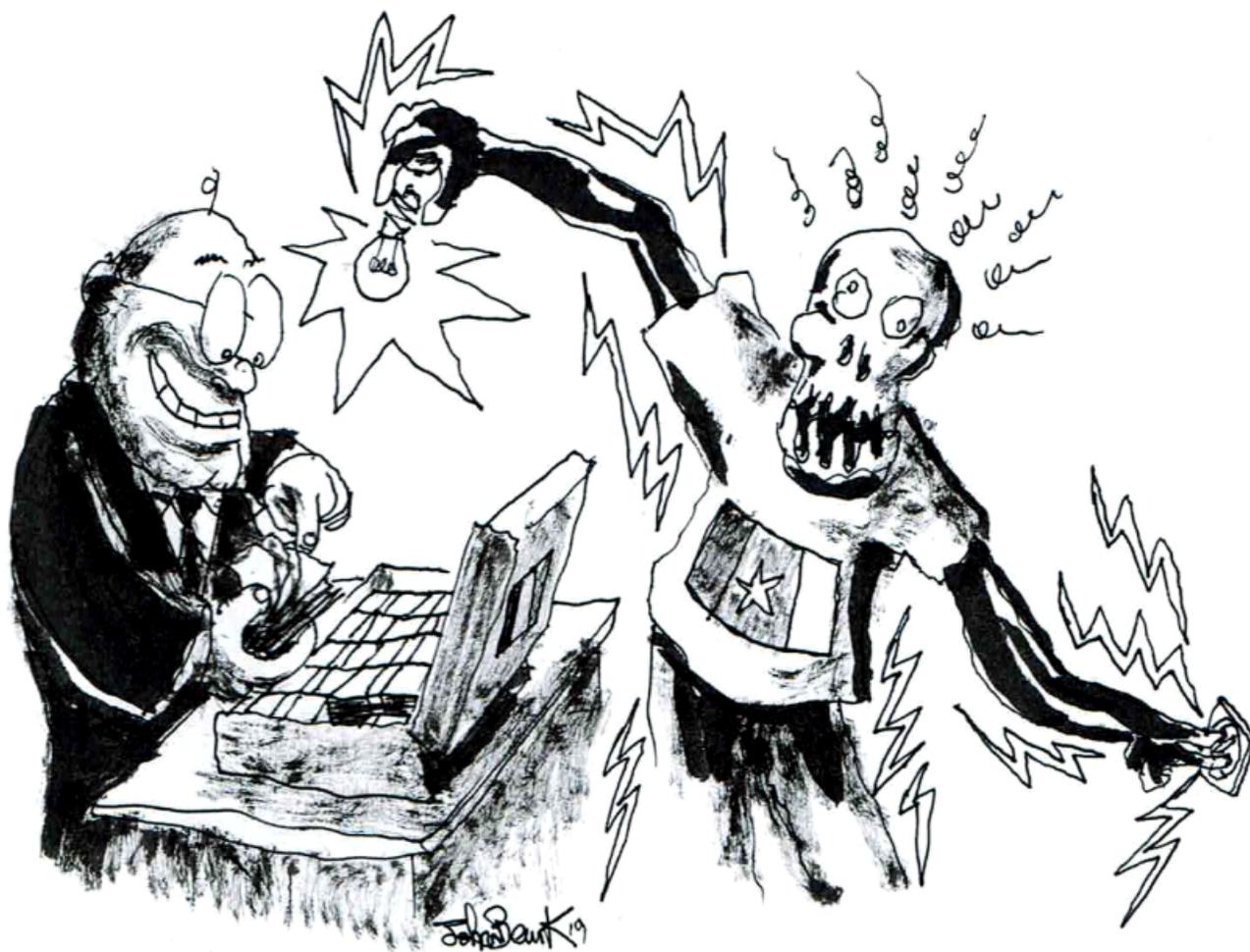
Penser que le Cameroun devrait craindre un éventuel retrait de la France pour ceci ou cela traduit un paternalisme inadmissible. Que perd le Cameroun ? La France c'est 80 millions de consommateurs. Le Nigeria et la RDC font 300 millions. Le Cameroun devrait faire un choix plus porteur qu'un choix fondé sur un sentimentalisme primitif en lien avec un passé colonial douloureux, et éviter qu'on vienne lui dire d'avoir peur de vendre 200 millions de régimes de plantains au Nigeria plutôt que d'aller vendre 80 millions de têtes d'ananas en France.

*Propos recueillis le 23 février 2019
par Thomas Noirot*

BARRAGE DE NACHTIGAL

LE COURANT PASSE ENTRE LA FRANCE ET LE CAMEROUN

Le 6 février au Hilton de Londres, à l'occasion du prestigieux dîner des « PFI Awards » pour la remise des prix des meilleurs financements internationaux de l'année organisée par la revue « Project Finance International » de Thomson Reuters, le projet hydroélectrique de Nachtigal a été distingué par le prix « global multilateral deal of the year ».



Le barrage de Nachtigal consiste en la construction d'un complexe hydroélectrique sur le fleuve Sanaga, qui doit permettre d'augmenter la production d'électricité du pays de 30 %. Les travaux ont commencé en janvier et la centrale électrique devrait entrer en service en 2023. Ce projet, d'un montant de 1,2 milliards d'euros (786 milliards de FCFA) s'inscrit dans un vaste plan d'électrification du Cameroun, lancé avec le projet du barrage de Lom Pangar inauguré en 2017 (cf. *Billets* n°274, février 2018). Sa vocation était de réguler le débit du fleuve Sanaga en saison sèche, pour permettre la construction d'infrastructures hydroélectriques en aval, la pre-

mière étant celle de Nachtigal.

Selon la récente *Agence Cameroun Presse* (16/01), qui s'est faite connaître en octobre dernier en invitant de faux observateurs électoraux lors de la présidentielle (cf. *Billets* n°282, novembre 2018), le projet « a été jugée remarquable pour une double raison : d'abord parce qu'[il] fait ressortir un mixage parfait entre endettement et fonds propres des partenaires techniques ; ensuite pour son attractivité qui a suscité l'intérêt de plus d'une vingtaine de prêteurs, dont une quinzaine de prêteurs internationaux de renom ».

French connexion

Le montage financier du projet, le plus grand partenariat public-privé (PPP) en Afrique dans le domaine de l'énergie, est très complexe. Il est financé à hauteur de 25 % sur les fonds propres des investisseurs, réunis au sein de la Nachtigal Hydro Power Company (Nhpc). La Nhpc a levé le reste des fonds sous forme de dette en deux tranches de financement : d'une part auprès de 4 banques commerciales locales à hauteur de 15 % du montant total du projet, et d'autre part auprès de 11 bailleurs de fonds internationaux à hauteur de 60 % du montant total du projet.

Le capital de la Nhpc est détenu majoritairement par EDF (40 %), par la Société Finan-

cière Internationale (SFI, 20%), filiale de la Banque Mondiale pour le secteur privé, par l'État du Cameroun (15 %), ainsi que par Africa50 (15%), la plateforme d'investissement dans les infrastructures de la Banque Africaine de Développement, et STOA Infra & Energy (10%), un fonds d'investissement français détenu par la Caisse des dépôts et l'Agence Française de Développement (AFD).

La Nhpc a obtenu l'exploitation de l'infrastructure hydroélectrique pour les 35 ans à venir et a conclu un contrat d'achat de toute l'électricité par Energy of Cameroun (Eneo), le concessionnaire du service public de l'électricité : de quoi rentabiliser les investissements de ses actionnaires.

EDF, la lumière à tous les étages

Partenaire du Cameroun dans ce projet depuis 2013 – le PDG d'EDF a même été directement reçu par Paul Biya en 2017 (*Cameroun Tribune*, 07/06/17) – mais aussi premier bénéficiaire, EDF a pu compter sur le soutien des acteurs français pour lever des fonds : alors que la moitié du capital de la Nhpc est détenue par des acteurs français (EDF et STOA Infra & Energy)¹, ils sont aussi présents à tous les étages du montage financier.

C'est la Société Générale qui a conseillé le Cameroun, EDF et la SFI dans ce projet. Elle fait d'ailleurs partie des lauréats des PFI Awards 2018 avec le prix de « global adviser of the year » notamment pour son rôle dans le projet de Nachtigal. Et c'est sa filiale camerounaise qui a coordonné la tranche de dette des banques commerciales locales, mobilisant à elle seule près de la moitié des 120 milliards de FCFA.

Côté bailleurs, l'AFD et Proparco (filiale de l'AFD pour le secteur privé) sont les 1ers financeurs du projet à égalité avec la Banque Africaine de Développement, avec un prêt de 150 millions d'euros (90 millions pour l'AFD et 60 millions pour Proparco). C'est Proparco qui était à la manœuvre, négociant l'opération pour le compte de l'AFD, mais aussi pour les banques de développement allemande et néerlandaise. Proparco qui, le 7 février dernier sur son compte Twitter, se disait soulagée que la scène des PFI Awards soit assez grande pour accueillir toutes les personnes ayant contribué au montage financier du projet de Nachtigal...

Les accords de financement entre toutes

les parties ont été signés en France le 8 novembre 2018 – soit 48h après la prestation de serment de Paul Biya, officiellement « réélu » quelques jours plus tôt –, en présence notamment du comité de pilotage du projet composé des deux ministres camerounais des Finances et de l'Eau et de l'Énergie, d'EDF, de la Nhpc, de la SFI et de Proparco.

Et ça n'est pas fini, puisque le contrat de construction de l'aménagement hydroélectrique, d'un montant de près de 400 millions d'euros, a été confié à un consortium d'entreprises mené par NGE, le leader français des travaux publics, avec les entreprises belge Be-six Group et marocaine SGTM.

Endettement public, bénéfice privé

En 2016, suite à une rencontre avec le ministre camerounais de l'Énergie et de l'Eau, l'ambassadeur de France au Cameroun, Gilles Thibault, déclarait que « plus que par le passé, la France entend être plus présente qu'elle ne l'a été pour la mise en œuvre d'infrastructures énergétiques et hydrauliques » au Cameroun (*Investir au Cameroun*, 20/10/16).

Une volonté qui se concrétise aujourd'hui avec le barrage de Nachtigal, mais qui est engagée depuis quelques années. Il faut se souvenir que la France était déjà aux côtés du Cameroun pour la construction du barrage de Lom Pangar. Alors que les bailleurs internationaux étaient frileux notamment en raison des conséquences environnementales du projet, l'AFD avait accordé un prêt de 60 millions d'euros, contribuant à débloquer la situation (cf. *Billets* n°274, février 2018). Or l'infrastructure de Lom Pangar était la condition nécessaire à la construction du barrage de Nachtigal, projet qui lui préexistait d'ailleurs, et dont l'objectif était de permettre l'extension de l'usine d'aluminium Alucam²... dont l'AFD détient 5 % du capital.

Le barrage de Lom Pangar, d'un montant de près de 460 millions d'euros (300 milliards de FCFA), a été entièrement financé par l'endettement du Cameroun. Cela nuance légèrement l'argument régulièrement avancé selon lequel, grâce au PPP auquel il a eu recours pour Nachtigal, il investirait dans les infrastructures hydroélectriques à moindre endettement. Lom Pangar constituait l'investissement initial permettant la construction d'autres infrastructures hydroélectriques plus compétitives et rentables, pour lesquelles le

Cameroun a ouvert les portes aux investisseurs privés. Comme le déclarait Théodore Nsangou, directeur de l'entreprise publique chargée de Lom Pangar : « Après la construction de Lom Pangar, les entreprises privées pourront être intéressées d'investir car elles bénéficieront d'un prix de revient du kilowattheure compétitif et pourront assurer des exportations d'énergie vers les pays voisins comme le Nigeria » (*Le Monde Afrique*, 14/11/2016). Elles peuvent d'autant plus l'être que dans le cadre des PPP elles bénéficient d'avantages fiscaux, comptables et financiers, tandis que l'État s'engage à couvrir les passifs financiers en cas de problème, jusqu'à un montant de 723 milliards de FCFA pour Nachtigal (*EcoMatin*, 26/11/2018).

Le projet de Nachtigal, enfin, a servi de moyen de chantage pour Actis, fonds d'investissement privé actionnaire majoritaire d'Eneo, dans son bras de fer avec l'État Camerounais pour obtenir le renouvellement anticipé de sa concession de distribution d'électricité, qui devait s'achever en 2021. Actis a été bien aidé par les bailleurs de Nachtigal : en conditionnant leur soutien à la signature d'un contrat de fourniture d'électricité produite par la Nhpc à Eneo, ils ont fait pression sur l'État camerounais pour ce renouvellement³. Ces pressions des bailleurs ne sont probablement pas étrangères au fait qu'Eneo, en raison de ses difficultés financières, n'ait pas pu rembourser en 2017 une tranche de paiement à certain d'entre eux (*Actu Cameroun*, 11/12/2017)⁴.

Le Cameroun a cédé. Le renouvellement de la concession d'Eneo jusqu'à 2031 a été signé le 1er novembre 2018 – 6 jours après la lettre de félicitations adressée par Emmanuel Macron à Paul Biya pour sa « réélection », remarqueront les esprits chagrins. Dans la foulée, la Nhpc a signé un contrat de vente de l'électricité avec Eneo « à un prix compétitif, au bénéfice des consommateurs camerounais », promettent EDF et la SFI dans leur communiqué conjoint (8/11/2018).

On connaît la suite : 7 jours plus tard les accords de financement du projet de Nachtigal étaient signés à Paris. Peut-être un cadeau empoisonné pour le Cameroun, mais EDF et Gilles Thibault ont de quoi se réjouir.

Pauline Tétillon

1. La Nhpc est d'ailleurs actuellement dirigée par Augusto Soares Dos Reis, précédemment directeur d'EDF en Guyane. Il a succédé à Olivier Flambard, passé par EDF Vietnam et Mayotte puis chargé du projet « Nachtigal » à EDF avant de devenir directeur de la Nhpc, et désormais directeur d'EDF en Martinique.

2. L'extension de l'usine impliquait de tripler sa consommation d'électricité, qui représentait déjà la moitié de la consommation du pays dans son ensemble.

3. Également en toile de fond de ce conflit, les conditions du retrait de la concession d'Eneo par le Cameroun des activités de transport d'électricité en 2015 au profit d'une entreprise publique, la Sonatrel, avec notamment comme mission de rénover et renforcer (sur fonds – et endettement – publics) un réseau électrique vétuste en raison du manque d'investissements depuis sa privatisation en 2001. Actis demandait des indemnités pour ce transfert, que lui refusait l'État camerounais, posture critiquée par les

bailleurs de Nachtigal. Sur le conflit Eneo/Cameroun et les pressions des bailleurs, lire : « Électricité : en coulisses, Yaoundé et Actis se préparent à l'affrontement », *Jeune Afrique*, 10/06/2018

4. En 2006, 7 bailleurs ont prêté 380 millions d'euros (190 milliards de FCFA) à Eneo pour un programme de rénovation et d'amélioration du réseau de transport d'électricité. Tous ces bailleurs sont également engagés dans le projet de Nachtigal, dont la Proparco (Rapport annuel d'Eneo 2014).

TCHAD

L'ARMÉE FRANÇAISE
HORS DE CONTRÔLE

Début février, l'aviation militaire française est intervenue au Tchad contre des colonnes de groupes de l'opposition armée. Ce soutien décomplexé à la dictature d'Idriss Déby n'a pas fait débat en France : une fois de plus, malgré les maigres avancées du contrôle parlementaire sur les opérations extérieures obtenues en 2008, députés et sénateurs ne se sont pas emparés politiquement du sujet.

Justifiant la destruction d'une colonne d'une cinquantaine de pick-up de l'opposition armée par les Mirage 2000 de l'opération Barkhane, le communiqué de l'état-major des armées français du 6 février explique que « *le raid de cette colonne armée dans la profondeur du territoire tchadien était de nature à déstabiliser ce pays* », et qualifie l'armée tchadienne de « *partenaire essentiel de la France dans la lutte contre le terrorisme* ». Bien qu'en ne désignant pas les opposants ciblés par les frappes comme des « *groupes terroristes* » (ce dont ne s'est pas privé le gouvernement tchadien), l'état-major et l'exécutif français entretiennent habilement une dangereuse confusion entre le soutien à la « *stabilité* » du régime d'Idriss Déby et la « *guerre contre le terrorisme* » censée justifier aujourd'hui à la fois la présence de l'armée française au Sahel et la prolongation de son ingérence au Tchad. On ignore le bilan humain exact de ces frappes, mais le message adressé à l'opposition est clair : l'armée française n'hésitera pas à intervenir quand Idriss Déby, le premier des terroristes puisqu'il terrorise sa

propre population, lui demandera de le débarrasser de groupes rebelles. Après 29 ans d'incurie et de répression féroce à l'encontre des civils comme des militaires, ce dictateur qui s'est intelligemment replacé au centre de la stratégie d'influence française au Sahel n'a donc plus confiance en sa propre armée pour le protéger ? Qu'importe, car la France veille sur son allié. Emmanuel Macron était d'ailleurs en visite fin décembre à N'Djamena, et on ne compte plus les rencontres, à l'Élysée ou dans les forums internationaux, avec le potentat tchadien.

Coup de main légal

« *Sur le plan du droit, cette intervention répond à une demande d'assistance formelle d'un Etat souverain à l'égard de la France* », a immédiatement expliqué le ministre des Armées (AFP, 6/02). Le ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a d'ailleurs répété la même chose à la députée Clémentine Autain qui l'interrogeait à ce sujet en commission, le 13 février. Légalement, c'est vrai : il s'agit d'une intervention à l'intérieur du pays à la demande de l'État en question, il n'y a donc pas besoin de texte international (type traité, résolution de l'ONU, etc.) pour autoriser l'armée française à déclencher une opération extérieure (opex). Et comme cela a été présenté comme une nouvelle opex de courte durée, le gouvernement déroule sa partition en disant qu'en vertu de l'article 35 de la Constitution, qui oblige depuis 2008 l'exécutif à informer les parlementaires du déclenchement d'une opex au bout de 3 jours, il a dûment porté à la connaissance des deux chambres que la France avait mené cette opération. Comment ? Par un simple courrier du Premier ministre aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, et par l'audition, par les commissions de la Défense et des Affaires étrangères de ces deux chambres, des ministres des Affaires étrangères et des Armées – ce qui n'a rien d'exceptionnel. La demande des députés France Insoumise, qui voulaient un débat en séance plénière, a en revanche été rejetée : la Constitution prévoit qu'un tel

débat est possible, mais pas incontournable. Donc « *circulez, y a rien à voir* ».

Barkhane inconstitutionnelle

Là où ça coince pourtant au plan légal, c'est que les forces françaises qui sont intervenues dans cette « *nouvelle* » opex sont celles de l'opération Barkhane, déployée au Tchad depuis... août 2014. Et alors que le même article 35 de la Constitution impose que la prolongation d'une opex au-delà de 4 mois doit être dûment autorisée par le Parlement, aucun vote n'a jamais eu lieu à son sujet, comme l'avait déjà souligné *Billets d'Afrique* (n°243, février 2015). Sous Hollande, l'inamovible ministre de la Défense considérait qu'un tel vote n'avait pas de sens car Barkhane s'inscrit dans le prolongement des opérations Épervier au Tchad et Serval au Mali, déjà « *validées* » par les parlementaires par le passé. Ce ministre, qui ne voyait pas le problème à ce que l'objectif d'Épervier soit officiellement différent (lors du vote de sa prolongation, en janvier 2009, la France n'était pourtant officiellement pas en « *guerre contre le terrorisme* ») de celui de Barkhane, ni à ce que cette dernière couvre trois pays de plus (Burkina, Niger, Mauritanie) que Serval et Épervier réunies, s'appelait Jean-Yves Le Drian.

Inconfortable SOFA

En outre, la présence de militaires étrangers dans un pays suppose un cadre légal entre le pays d'accueil (le Tchad) et l'État qui envoie ce personnel (la France) pour préciser les modalités de cette présence. Or, la France n'a plus avec le Tchad ce qui est communément appelé un « *accord de défense* », aujourd'hui « *accord de partenariat de défense* » (depuis leur « *renégociation* » durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy), comme avec le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, le Sénégal et le Togo. Le Tchad a en effet dénoncé cet accord de défense en 1975. La France a certes signé avec le Tchad un « *accord de coopération militaire technique* » en 1976, qui concerne la mise à disposition de



Arrivée du Président @EmmanuelMacron au Tchad. Échange avec le Président @IdrissDeby avant d'aller partager un repas de Noël avec nos militaires de l'opération #Barkhane engagés au Sahel pour lutter contre le terrorisme.



19 17 - 22 déc. 2018

Tweet de l'Élysée, le 22 décembre 2018.

Le lendemain soir, le site internet de la présidence tchadienne titrait « *Tchad – France : Les Présidents Déby et Macron sur la même longueur d'onde* »

militaires français « pour l'organisation et l'instruction des forces armées du Tchad » (art.1), mais il s'agit là d'encadrer la mise à disposition de conseillers permanents français, un des volets habituels de la coopération militaire de la France avec des dictatures, et qui relève aujourd'hui de la tutelle du Quai d'Orsay. Cet accord de 1976 précise que « Les personnels militaires français servent dans les forces armées tchadiennes avec leur grade. Ils revêtent l'uniforme tchadien ou la tenue civile suivant les instructions de l'autorité militaire tchadienne. (...) Ils ne peuvent en aucun cas participer directement à l'exécution d'opérations de guerre, ni de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité. » (art.4). Cet accord, toujours en vigueur, ne couvre donc pas le stationnement de Barkhane au Tchad.

Un protocole additionnel relatif au stationnement des troupes françaises de l'opération Épervier, de type « Status of Forces Agreement » (SOFA), avait été signé en avril 1990 (quelques mois avant l'installation au pouvoir d'Idriss Déby) et modifié en 1998, pour une durée « indéterminée » (*Cahiers de Retex*, mars 2008). Son contenu n'est pas public, mais il aurait logiquement dû prendre fin avec l'opération Épervier en juillet 2014, ou être amendé pour couvrir Barkhane : là-dessus, silence radio du gouvernement. Et il est en revanche très probable que la France ait signé avec le Tchad un accord spécifique semblable au « traité de coopération en matière de défense » qu'elle a signé avec le Mali le 16 juillet 2014, juste avant le déclenchement officiel de l'opération Barkhane. En septembre 2017, la base de données en ligne du ministère des Affaires étrangères (MAE) indiquait l'existence (sans permettre d'y accéder) d'un « Accord provisoire » entre la France et le

Tchad « relatif à la coopération pour la sécurité au Sahel », signé le 19 juillet 2014, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Mais on ignore le contenu de cet accord qui n'est pas accessible dans la base de données du MAE, sans d'ailleurs qu'on sache s'il est toujours en vigueur. Un journaliste du quotidien *Le Monde*, qui cherchait à le vérifier, nous a confié le mur auquel il faisait face : « le MAE nous renvoie dans les cordes ».

Godillots de l'interventionnisme militaire

Dans leur immense majorité, les parlementaires ne semblent pas s'émouvoir que contrairement à l'accord avec le Mali, aucun accord avec le Tchad (de même qu'avec le Niger, le Burkina Faso et la Mauritanie) et relatif au stationnement des forces de Barkhane n'a été soumis au Parlement pour approbation. Certes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat a demandé à auditionner le 20 février la ministre des Armées, Florence Parly, au sujet de ces frappes. Mais l'audition était à huis clos, interdite à la presse : il faut se contenter du compte-rendu publié plusieurs jours plus tard, après relecture et nettoyage éventuel. On y constate d'ailleurs toute la bienveillance du président de la Commission, le sénateur LR Christian Cambon, vis-à-vis du gouvernement, « [domnant] acte du respect formel de l'article 35 de la Constitution par le Gouvernement, même si la lettre du Premier ministre ne détaille pas les objectifs poursuivis contrairement aux dispositions constitutionnelles », puisque la ministre est venue ce jour-là les exposer. Mais les membres de la Commission se sont plus inquiétés que l'armée tchadienne ne soit pas en mesure de mener elle-même une telle opération, que scandali-

sés du soutien français au régime, unanimement perçu comme un « partenaire » important : de la « stabilité » de cette dictature au Tchad dépendrait celle du Sahel, en somme. La ministre n'a toutefois pas oublié les « valeurs » morales : « Notre intervention était juste, car notre soutien va de pair avec notre souhait de voir les autorités locales mener les réformes politiques et économiques nécessaires au renforcement des institutions du pays, à l'ouverture de l'espace politique et au retour sur le chemin de la croissance et du développement. » De tels vœux ne sont finalement pas plus pieux que de voir, au moins à court terme, les parlementaires jouer enfin leur rôle de contrôle de l'interventionnisme militaire français.

Thomas Noirot



Gérard Larcher

Suivre

Venu manifester la solidarité de la Nation française au Tchad, "gendarme de la région" et notre soutien à @IdrissDeby!



11:58 - 25 Nov. 2018

Tweet du président du Sénat, fier de poser avec un dictateur ami de la France, près d'un an avant les frappes de l'armée française.

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militants-e-s au sein de *Survie*, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : *Survie* - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €